

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à 19 h, ce vingt-troisième jour du mois d'avril 2018, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

RÉSOLUTION : 2018-04-142 Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 23 avril 2018. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-143 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le sujet suivant :

- Félicitations au comité organisateur du « Défi Hockey 12 heures ».

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

RÉSOLUTION : 2018-04-144 Avis de motion – Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Donnacona

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Serge Paquin, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Donnacona.

**RÉSOLUTION : 2018-04-145 Présentation du projet de règlement –
Règlement décrétant la rémunération des
membres du conseil municipal de la Ville de
Donnacona**

Conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, monsieur Serge Paquin, conseiller, présente le projet de règlement numéro V-570 intitulé : Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Donnacona.

**RÉSOLUTION : 2018-04-146 Avis de motion et présentation du projet de
règlement – Règlement modifiant le plan
d'urbanisme numéro V-535**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Danie Blais, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de haute densité à même une partie de l'affectation commerces structurants;

Conformément à ce même article, le greffier présente le projet de règlement numéro V-535-05 intitulé : Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de haute densité à même une partie de l'affectation commerces structurants.

**RÉSOLUTION : 2018-04-147 Adoption du projet de règlement numéro V-
535-05 modifiant le plan d'urbanisme
numéro V-535 afin d'agrandir l'affectation
résidentielle de haute densité à même une
partie de l'affectation commerces
structurants**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro V-535 est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé à la Ville de Donnacona afin de développer à des fins résidentielles de haute densité un lot vacant adjacent à la route 138 et au site occupé par la résidence Château Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rencontre les objectifs du plan d'urbanisme visant à favoriser le développement des espaces vacants et la densification du milieu bâti à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par cette demande est actuellement compris à l'intérieur de l'affectation commerces structurants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier la carte des grandes affectations du territoire apparaissant au plan d'urbanisme de manière à attribuer une affectation résidentielle de haute densité au lot concerné par ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte le projet de Règlement numéro V-535-05 modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de haute densité à même une partie de l'affectation commerces structurants;

QUE le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation pour ce règlement requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au lundi 28 mai 2018 à 19 h à la salle de conseil située au 138, avenue Pleau.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-148 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro V-539

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Renée-Claude Pichette, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin d'agrandir la zone résidentielle de haute densité Rc-11 à même une partie de la zone commerciale C-11;

Conformément à ce même article, le greffier présente le projet de règlement numéro V-539-08 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin d'agrandir la zone résidentielle de haute densité Rc-11 à même une partie de la zone commerciale C-11.

RÉSOLUTION : 2018-04-149 Adoption du premier projet de règlement numéro V-539-08 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin d'agrandir la zone résidentielle de haute densité Rc-11 à même une partie de la zone commerciale C-11

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro V-539 est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé à la Ville de Donnacona afin de développer à des fins résidentielles de haute densité un lot vacant adjacent à la route 138 et au site occupé par la résidence Château Bellevue;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet résidentiel structurant qui contribuera à densifier, dynamiser et bonifier la vitalité économique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le lot concerné par le projet est actuellement compris à l'intérieur de la zone commerciale C-11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'intégrer ce lot à la zone résidentielle de haute densité Rc-11 dans laquelle est implantée la résidence Château Bellevue;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de revoir certaines dispositions applicables à l'intérieur de la zone résidentielle de haute densité Rc-11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son plan d'urbanisme afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire en vue d'agrandir l'affectation résidentielle de haute densité à même une partie de l'affectation commerciale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro V-539-08 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin d'agrandir la zone résidentielle de haute densité Rc-11 à même une partie de la zone commerciale C-11;

QUE le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation pour ce règlement requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au lundi 28 mai 2018 à 19 h à la salle de conseil située au 138, avenue Pleau.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-150 **Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé au 115-117, avenue Jacques-Cartier**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé au 115-117, avenue Jacques-Cartier

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé au 115-117, avenue Jacques-Cartier (N° Matricule : 1070-09-1976) soit le lot 3 508 890 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-151 **Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé au 152-158, avenue Saint-Jacques**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé au 152-158, avenue Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé au 152-158, avenue Saint-Jacques (N° Matricule : 1071-00-0135) soit le lot 3 508 897 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-152 **Mandat à la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l'immeuble situé au 313, avenue Fiset**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l'immeuble situé au 313, avenue Fiset

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d'avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l'immeuble situé au 313, avenue Fiset (No Matricule : 1071-05-3480) soit le lot 3 509 492 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-153 **Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l’immeuble situé au 495, avenue Jacques-Cartier**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l’immeuble situé au 495, avenue Jacques-Cartier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l’immeuble situé au 495, avenue Jacques-Cartier (No Matricule : 1071-06-6388) soit le lot 3 509 510 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-154 **Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l’immeuble situé au 319-321, rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l’immeuble situé au 319-321, rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l’immeuble situé au 319-321, rue Notre-Dame (No Matricule : 1071-20-1598) soit le lot 3 508 844 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-155 **Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l’immeuble situé au 401, avenue Lord**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l’immeuble situé au 401, avenue Lord;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l’immeuble situé au 401, avenue Lord (No Matricule : 1171-64-3263) soit le lot 3 508 345 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-156 **Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l’immeuble situé au 247, avenue du Plateau**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l’immeuble situé au 247, avenue du Plateau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l’immeuble situé au 247, avenue du Plateau (No Matricule : 1171-95-7312) soit le lot 3 508 088 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-157 **Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l’immeuble situé au 140, rue Armand-Bombardier**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l’immeuble situé au 140, rue Armand-Bombardier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l’immeuble situé au 140, rue Armand-Bombardier (No Matricule : 1172-32-7690) soit le lot 3 507 162 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-158 **Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour un immeuble situé sur la rue Bord-du-Fleuve soit le lot 3 507 546**

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour un immeuble situé sur la rue Bord-du-Fleuve;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées d’un immeuble situé sur la rue Bord-du-Fleuve (No Matricule : 1270-66-2346) soit le lot 3 507 546 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-159 Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l’immeuble situé au 150, avenue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l’immeuble situé au 150, avenue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l’immeuble situé au 150, avenue Saint-Joseph (No Matricule : 1071-44-3404) soit le lot 3 509 208 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-160 Mandat à la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées pour l’immeuble situé au 626, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT les taxes impayées pour l’immeuble situé au 626, rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de mandater la firme Morency société d’avocats pour entreprendre les procédures nécessaires afin de récupérer les taxes impayées sur l’immeuble situé au 626, rue Notre-Dame (No Matricule : 1171-13-8332) soit le lot 3 508 427 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-161 Demande de virement budgétaire des services administratifs

CONSIDÉRANT la demande de virement budgétaire des services administratifs requise afin de pallier à l’augmentation des coûts reliés au déneigement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d’effectuer le virement budgétaire suivant :

Virement	Code budgétaire	Description	Montant (\$)	Solde (\$)
De	02-320-00-141	Main d’œuvre	- 31 581,00	0,00
Vers	02-330-00-515	Location de camion	25 781,00	15 284,00
Vers	02-210-00-441	Entretien véhicule	5 800,00	31 719,00

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-162 Approbation des directives de changement et des modifications de contrats en vertu de la politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la Ville adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la procédure de modification des contrats prévue à l'article 9 de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des rapports du comité formé en vertu de l'article 9.1 de la politique pour les projets ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

Que le conseil approuve les modifications ou directives de changement des contrats suivants :

Contrat	
Réaménagement et mise aux normes de l'hôtel de ville	
Objet de la modification	
Différentes directives de changement (A-05, A-16, A-18, LEV-16, M-20)	
Coût impliqué :	25 369,10 \$ (incluant les taxes)

Contrat	
Prolongement de la rue Piché	
Objet de la modification	
Honoraires professionnels supplémentaires afin de réaliser un relevé un topographique à l'endroit du futur bassin et modifier les plans	
Coût impliqué :	2 569,69 \$ (incluant les taxes)

Contrat	
Mise à niveau du poste de pompage Marcoux	
Objet de la modification	
Différentes directives de changement (C-01, C-03, C-04)	
Coût impliqué :	4 703,40 \$ (auquel s'ajoutent les taxes)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-163 Octroi du contrat des travaux de réfection des membranes d'étanchéité des bassins à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du règlement numéro V-568 décrétant une dépense et un emprunt afin de réaliser des travaux de réfection des membranes d'étanchéité des bassins de filtration d'eau de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Ville afin de procéder à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
Cimota inc.	93 221,73 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cimota inc. est le seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Il est résolu d'octroyer le contrat des travaux de réfection des membranes d'étanchéité des bassins de filtration d'eau de l'usine de filtration à l'entreprise Cimota inc. suivant les conditions stipulées aux plans et devis préparés pour ce projet;

QUE l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMOT du règlement numéro V-568.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-164 Acquisition par la Ville du lot 6 135 865 du cadastre du Québec appartenant à la Commission scolaire de Portneuf pour l'aménagement d'un espace urbain

CONSIDÉRANT le projet de la Ville d'aménager un espace urbain en bordure de la rue l'Église en face de l'École secondaire Donnacona;

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et la Commission scolaire de Portneuf concernant la cession d'une parcelle de terrain nécessaire pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente préparé par M^e Annie Dion, notaire, joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

D'autoriser l'acquisition par la Ville du lot 6 135 865 du cadastre du Québec nécessaire pour la réalisation du projet d'espace urbain pour la somme d'un (1 \$) dollar;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et M^e Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'acte de vente préparé par M^e Annie Dion, notaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-165 Renonciation de servitude de la Ville dans le cadre de la relocalisation d'une conduite d'aqueduc dans le projet Aube sur le fleuve

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'implantation d'une conduite d'aqueduc en 2011 pour la réalisation des travaux du bouclage du réseau d'aqueduc, la Ville avait procédé à l'inscription de servitudes pour cette conduite;

CONSIDÉRANT QUE ces servitudes ne sont plus nécessaires puisque la conduite d'aqueduc a été déplacée à un autre endroit à l'intérieur du projet de développement Aube sur le fleuve;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de renonciation de servitude préparé par Me Jean-Charles Garant, notaire, joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser la signature de l'acte de renonciation à des servitudes dans le cadre de la relocalisation d'une conduite d'aqueduc qui concerne les lots suivants :

- Une partie du lot 6 123 104
- Une partie du lot 6 123 105
- Une partie du lot 6 123 106
- Une partie du lot 6 123 107
- Une partie du lot 6 123 108
- Une partie du lot 6 123 109
- Une partie du lot 6 123 110
- Une partie du lot 6 123 081;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillée, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer l'acte de renonciation de servitude préparé Me Jean-Charles Garant, notaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-166 PIIA – Espaces commerciaux – Abattage d'un arbre en cour avant du bâtiment principal situé au 309, rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2018-0059 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'abattage d'un érable malade et dangereux pour la sécurité des personnes, et situé en cour avant de l'immeuble situé au 309, rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone C-3 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA à l'entrée de la Ville et les espaces commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'approuver le projet présenté dans la demande de permis numéro 2018-0019 en exigeant toutefois du requérant le remplacement de l'arbre coupé en respect de la réglementation en vigueur soit le règlement de zonage numéro V-539.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-167 PIIA – Quartier des Anglais – Rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 141, boulevard Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2018-0062 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la rénovation de la toiture en changeant le bardeau d'asphalte actuel par un revêtement semblable et le remplacement de la porte avant et de six (6) fenêtres situées sur les façades avant et arrière du bâtiment principal situé au 141, boulevard Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Rb-7 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le secteur du Quartier des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU jugent que le projet présenté n'est pas entièrement conforme aux objectifs et aux critères applicables de la réglementation sur les PIIA dans le secteur du Quartier des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver conditionnellement la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère au conseil d'exiger au requérant qu'il ajoute des chambranles bleus autour des fenêtres et que la porte changée en façade soit également de cette couleur pour créer un ensemble harmonieux, afin de permettre l'émission du permis numéro 2018-0062 et la réalisation des travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'approuver conditionnellement les plans annexés à la demande de permis numéro 2018-0062 en exigeant au requérant qu'il ajoute des chambranles bleus autour des fenêtres et que la porte changée en façade soit également de cette couleur pour créer un ensemble harmonieux, comme le recommande le CCU.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-168 PIIA – Quartier des Anglais – Rénovation
extérieure sur le bâtiment principal situé au
141, boulevard Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2018-0061 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise des travaux de rénovation extérieure sur le bâtiment principal situé au 141, boulevard Saint-Laurent, soit la reconstruction de la galerie avant ainsi que le remplacement du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Rb-7 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le secteur du Quartier des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU jugent que le projet présenté n'est pas entièrement conforme aux objectifs et aux critères applicables de la réglementation sur les PIIA dans le secteur du Quartier des Anglais;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver conditionnellement la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère au conseil d'exiger au requérant que la galerie avant soit peinte en bleu et d'un style identique à celle à l'arrière, avec des balustres en bois tourné, afin de permettre l'émission du permis numéro 2017-0062 et la réalisation des travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'approuver conditionnellement les plans annexés à la demande de permis numéro 2018-0061 en exigeant au requérant que la galerie avant soit peinte en bleu et d'un style identique à celle à l'arrière, avec des balustres en bois tourné, comme le recommande le CCU.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-169 **Programme d'aide financière à la rénovation des façades; confirmation d'une aide financière conditionnelle pour le projet de rénovation extérieure du bâtiment situé au 141, boulevard Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil du règlement numéro V-552 décrétant un programme de rénovation des façades;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des travaux de rénovation extérieure sur le bâtiment principal situé au 141, boulevard Saint-Laurent et plus particulièrement la reconstruction de la galerie avant ainsi que le remplacement du revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est situé dans le territoire admissible du programme et que la demanderesse a fourni les documents nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver conditionnellement cette demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

D'approuver conditionnellement la demande d'aide financière, en exigeant au requérant de respecter les conditions émises pour l'émission des permis numéro 2018-0061 et 2018-0062 et qu'il ajoute les trois autres fenêtres du bâtiment non touchées par les travaux présentés, pour la portion des travaux admissibles pour le projet de rénovation du bâtiment situé au 141, boulevard Saint-Laurent prévu dans ces demandes de permis dans le cadre du programme de rénovation des façades du règlement numéro V-552,

D'autoriser les services administratifs à verser cette aide financière lorsque les conditions et modalités du programme seront complétées.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-170 **PIIA – Vieux Donnacona – Installation d'une enseigne sur pylône en cour avant du bâtiment commercial situé au 109, avenue Fiset**

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2018-0049 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne commerciale sur socle en vinyle et aluminium en cour avant de l'immeuble situé au 109, avenue Fiset;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone Cv-6 et est assujetti à la réglementation particulière sur les PIIA - Vieux Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2018-0049.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-171 Protection des talus – Travaux d'excavation en cour arrière de l'immeuble situé au 745, rue du Bord-de-l'Eau

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2018-0047 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à effectuer des travaux d'excavation et de remblais visant à contrôler les eaux en provenance du sommet du talus et ainsi mieux les diriger vers les conduites existantes en cour arrière des propriétés voisines longeant la base du talus de l'immeuble situé au 745, rue du Bord-de-l'Eau;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro V-539 et ses amendements prévoit que lorsque des interventions interdites doivent être réalisées dans un talus ou à proximité de celui-ci, le requérant doit fournir divers renseignements et respecter certaines conditions afin de procéder aux travaux, et que le CCU doit alors analyser la demande et formuler une recommandation au conseil municipal sur la pertinence de délivrer ou non le permis ou le certificat d'autorisation nécessaire à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise géotechnique préparée par un expert indépendant, monsieur Gilles Larouche ing., confirme l'absence de risque potentiel pour la stabilité et la protection du talus quant aux travaux ayant été réalisés et les remblais qui toujours doivent être faits pour terminer l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'approuver le projet présenté dans la demande de permis numéro 2018-0047.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-172 PIIA – Espaces commerciaux – Installation de deux enseignes à plat sur le nouveau bâtiment commercial situé au 252, Route 138

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2018-0039 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'implantation de deux (2) enseignes à plat sur les façades avant et latérale du nouveau bâtiment commercial situé au 252, Route 138;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone C-8 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA - Espaces commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'approuver les plans annexés à la demande de permis numéro 2018-0039.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-173 PIIA – Ensemble historique Les Écureuils –
Installation d'une enseigne à plat sur
l'immeuble situé au 991, rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2018-0075 a été déposée à la Ville de Donnacona conformément au règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro V-536;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'implantation d'une enseigne à plat sur la façade avant de l'église dans le but d'annoncer le futur « Magasin Général Les Écureuils »;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone P-15 et est assujéti à la réglementation particulière sur les PIIA dans le secteur de l'ensemble historique de Les Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU jugent que le projet présenté n'est pas conforme aux objectifs et aux critères applicables de la réglementation sur les PIIA dans le secteur de l'ensemble historique de Les Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de refuser la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère au requérant qu'il revoit son projet et soumette une enseigne plus œuvrée et adaptée au style du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu de refuser les plans annexés à la demande de permis numéro 2018-0075.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-174 Demande de dérogation mineure DM-18-003
– 260, avenue Saint-Denis**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure énoncée en titre a été déposée à la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme la distance entre le garage isolé et le bâtiment principal situé au 260, avenue Saint-Denis à 0,85 m au lieu du 3 m prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 12 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de recevoir la demande de dérogation mineure DM-18-003 et de fixer l'assemblée publique de consultation relative à cette demande à 19 h le 28 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-175 Embauche d'employés étudiants pour les besoins du camp de jour 2018

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'étudiants pour les besoins du camp de jour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité, après la tenue des entrevues et des délibérations pour choisir les candidats, ont retenu les candidatures suivantes :

Candidat	Poste
Sandrine Piché	Moniteur
Mélissa Pelletier	Moniteur
Samuel Lanouette	Moniteur
Frédérique Marois	Moniteur
Anthony Alain	Moniteur
Mathieu Groleau-Gaudreault	Moniteur
Aryane DuSablou	Moniteur
Mathis Dumulong	Moniteur
Tommy Pelletier	Moniteur
Sandrine Denis	Moniteur
Éloi Douesnard	Moniteur
Simon Martel	Moniteur
Anna Haineault	Moniteur
Émy Trottier	Moniteur
Saraphilip Bédard	Moniteur
Sarah Bérubé	Moniteur
Katherine Leclerc	Moniteur
Félix Perron	Moniteur
Laurie Hébert	Moniteur
Olivier Roy	Moniteur spécialiste
Ariel Sauvageau	Moniteur spécialiste
Jérémy Roy	Moniteur du camp ado
Janie Lépine	Moniteur accompagnateur
Donovan Gingras	Moniteur accompagnateur
Lysanne Scalabrini	Moniteur accompagnateur
Vicky Pépin	Moniteur accompagnateur
Alex Pépin	Moniteur accompagnateur
Laurie Godin-Légaré	Moniteur accompagnateur
Ariane Robitaille	Moniteur accompagnateur

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'engager les candidats énumérés ci-dessus pour la période estivale 2018 pour les besoins du camp de jour. Les conditions de travail sont celles déterminées par la Ville pour chacun de ces postes.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-176 Aide financière – Cercle des Filles d’Isabelle

CONSIDÉRANT la tenue le 29 avril prochain du marché aux puces annuel du Cercle des Filles d’Isabelle de Donnacona;

CONSIDÉRANT la correspondance du 25 mars 2018 par laquelle l’organisme sollicite une aide financière de la Ville pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de verser une aide financière de 200 \$ au Cercle des Filles d’Isabelle pour la tenue du marché aux puces du 29 avril prochain;

D’autoriser une dépense de 200 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-177 Aide financière au Club de patinage artistique de Donnacona

CONSIDÉRANT la présentation le 28 et le 29 avril prochain du spectacle du Club de patinage artistique de Donnacona soulignant le 50^e anniversaire du Club;

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Amélie Germain, présidente du Club, par laquelle l’organisme sollicite une aide financière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 1 000 \$ au Club de patinage artistique de Donnacona pour la tenue du spectacle soulignant le 50^e anniversaire du Club qui se tiendra les 28 et 29 avril prochain;

D’autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-701-90-970 du fonds général.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-178 Demande d’aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections publiques autonomes »

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soumettre une demande d’aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications afin d’acheter des volumes pour améliorer les collections de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications;

De mandater madame Karen Raby, responsable de la bibliothèque, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

Que la Ville confirme qu'elle investira la somme de 28 275\$ pour l'achat de volumes pour l'année 2018;

Que la Ville confirme que l'accès à la bibliothèque et ses activités est gratuit;

Que la Ville confirme qu'elle n'entend pas emprunter pour la réalisation de ce projet et qu'elle autofinancera à cette fin la totalité de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-179 Demande d'aide financière au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de la région de la Capitale nationale

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale nationale dans le cadre du camp de jour 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite présenter une demande au volet 1 : Soutien à l'accompagnement Camp de jour/programme estival;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière au volet 1 du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de la région de la Capitale nationale pour les besoins du camp de jour 2018;

De mandater madame Sabrina Fiset, coordonnatrice en loisirs culturels au service des loisirs et de la culture, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-180 Demande d'aide financière au programme PIQM-MADA – Installation de portes automatisées à l'aréna et à la Maison de la culture

CONSIDÉRANT le projet de procéder à l'installation de portes automatisées à l'aréna et à la Maison de la culture afin de faciliter l'accès à ces bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est lié à la politique des aînés 2018-2021 adoptée par le conseil municipal en vertu de la résolution numéro 2017-07-305 du 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet est estimé à environ 36 960 \$ incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière pour ce projet dans le programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) - sous-volet 2.5 Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) - sous-volet 2.5 Municipalité amie des aînés (MADA) pour le projet d'installation de portes automatisées à l'aréna et à la Maison de la culture afin de faciliter l'accès à ces bâtiments;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Que le conseil autorise monsieur René Alain, directeur du service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-181 Demande d'aide financière au programme
PIQM-MADA – Éclairage du sentier
piétonnier entre la rue Delisle et l'aréna**

CONSIDÉRANT le projet de procéder à l'éclairage du sentier piétonnier entre la rue Delisle et l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est lié à la politique des aînés 2018-2021 adoptée par le conseil municipal en vertu de la résolution numéro 2017-07-305 du 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet est estimé à environ 34 120 \$ incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière pour ce projet dans le programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) - sous-volet 2.5 Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) - sous-volet 2.5 Municipalité amie des aînés (MADA) pour le projet d'éclairage du sentier piétonnier entre la rue Delisle et l'aréna;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE le conseil autorise monsieur René Alain, directeur du service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-182 Demande d'aide financière au programme
PIQM-MADA – Asphaltage de l'entrée du
parc des Berges**

CONSIDÉRANT le projet de procéder à l'asphaltage de l'entrée du parc des Berges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est lié à la politique des aînés 2018-2021 adoptée par le conseil municipal en vertu de la résolution numéro 2017-07-305 du 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet est estimé à environ 24 147 \$ incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière pour ce projet dans le programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) - sous-volet 2.5 Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) - sous-volet 2.5 Municipalité amie des aînés (MADA) pour le projet d'asphaltage de l'entrée du parc des Berges;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE le conseil autorise monsieur René Alain, directeur du service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-183 Demande d'aide financière au Fonds de
soutien aux projets structurants de la MRC
de Portneuf dans le cadre de son projet de
placottoir dans le Vieux Donnacona**

CONSIDÉRANT le projet de la Ville d'aménager un placottoir dans le Vieux Donnacona

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf pour le projet de placottoir dans le Vieux Donnacona;

De mandater madame Sabrina Fiset, coordonnatrice en loisirs culturels au service des loisirs et de la culture, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-184 Demande d'aide financière au programme
Écoconnexions – CN dans le cadre de
l'aménagement d'une forêt urbaine au parc
Godin**

CONSIDÉRANT le projet de la Ville d'aménager une forêt urbaine au parc Godin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au programme Écoconnexions - CN pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière au programme Écoconnexions CN pour le projet de forêt urbaine au parc Godin;

QUE la Ville s'engage à entretenir les arbres ainsi que le terrain visé par le projet pour une période minimale de trois (3) ans suivant la réalisation des travaux;

De mandater monsieur Tommy Rousseau, directeur des travaux publics, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-04-185 Demande d'aide financière au programme
d'aide à l'amélioration du réseau routier
municipal 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière dans ce programme pour les travaux suivants :

- La réfection du pavage d'une portion de la rue Notre-Dame;
- La réfection du pavage et l'amélioration du drainage pluvial sur une portion de l'avenue Industrielle;
- La construction de chaussée dans le cadre du prolongement de la rue Piché;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour la réalisation de travaux précités et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies;

D'autoriser monsieur Sylvain Germain, directeur général, à signer au nom de la Ville cette demande d'aide financière ainsi que les documents relatifs à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

Affaires nouvelles

RÉSOLUTION : 2018-04-186 Félicitations au comité organisateur du « Défi Hockey 12 heures »

CONSIDÉRANT la tenue le 21 avril dernier à l'aréna du « Défi Hockey 12 heures » au profit du Cyclo-Défi contre le cancer;

EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu de féliciter le comité organisateur du « Défi Hockey 12 heures » pour l'organisation de l'événement ainsi que pour le succès remporté par celui-ci

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-04-187 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 20 h 04.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, secrétaire
Secrétaire